

Rapport sur la capitalisation

Janvier 2005

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

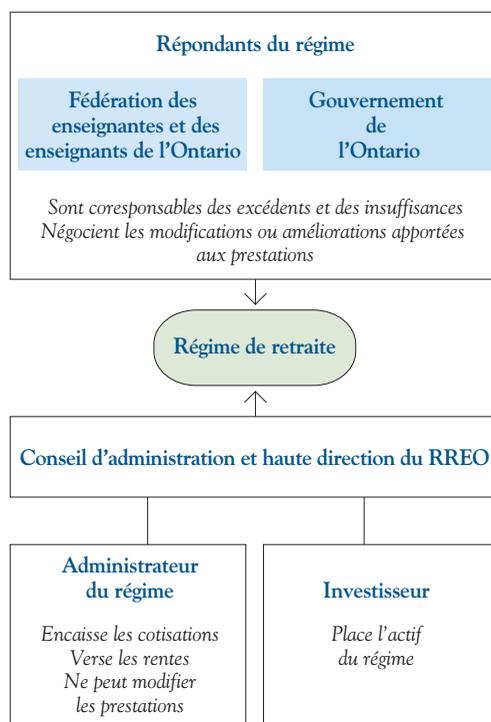
Chaque année, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) publie un rapport annuel dans lequel il présente les principaux placements, le rendement du capital investi, l'actif net et les états financiers du régime en fin d'exercice.

Ce rapport est important pour les participants, car il leur permet de juger de la capacité de la direction à verser les rentes prévues et à bien investir l'actif du régime. Il existe néanmoins un autre outil pour évaluer le régime : l'évaluation actuarielle. Préparée par un actuaire indépendant, elle permet de déterminer la santé à long terme du régime compte tenu des taux de cotisations en vigueur.

Qui est responsable de la capitalisation du régime?

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario – les répondants du régime – doivent s'assurer que celui-ci est entièrement capitalisé à long terme. Ce sont eux qui décident du moment où il convient d'en utiliser l'excédent et de la façon d'en gérer les insuffisances éventuelles.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le conseil d'administration du régime ne peut modifier les prestations ni les taux de cotisations. C'est aux répondants de prendre de telles décisions. Le conseil d'administration a pour responsabilité de placer l'actif du régime, de l'administrer et de verser les rentes aux participants et à leurs bénéficiaires.



Quel est le résultat de la dernière évaluation actuarielle?

L'évaluation actuarielle de janvier 2005 montre que le régime présentait une insuffisance de l'actif par rapport au coût des prestations futures. En raison des faibles taux d'intérêt, le coût des prestations a augmenté pour atteindre près de 120 milliards de dollars, soit une insuffisance de 19,4 milliards – contre 6,2 milliards en 2004 – par rapport à la valeur actuarielle de l'actif actuel. Le régime capitalise donc actuellement 84 % du coût des prestations, comparativement à 94 % en 2004. Hormis 2004 et 2005, le régime a toujours capitalisé l'intégralité des prestations depuis 1990; en fait, au cours de cette période, le rendement des placements a permis au régime d'enregistrer des excédents de plus de 18 milliards.

Si l'insuffisance persiste, la FEO et le gouvernement de l'Ontario devront intervenir pour rétablir l'équilibre entre l'actif et les prestations avant le dépôt de la prochaine évaluation actuarielle, en 2006.

Comment expliquer l'insuffisance de capitalisation?

En raison des faibles taux d'intérêt, le montant nécessaire aujourd'hui pour payer les rentes promises a beaucoup augmenté. La plupart des régimes de retraite à prestations déterminées au Canada ont été touchés : bon nombre se retrouvent avec une capitalisation insuffisante et ont annoncé une majoration des cotisations.

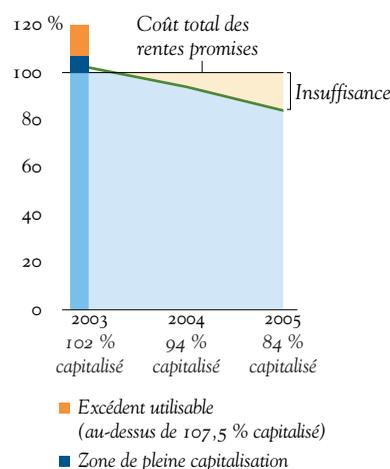
Pour combler l'insuffisance, il faudrait que les taux d'intérêt réels augmentent de 1 % d'ici janvier prochain et que l'actif du régime produise des rendements extraordinaires, ce qui est très peu probable.

Entre 1993 et 2001, la FEO et le gouvernement de l'Ontario se sont partagé des excédents de 18,6 milliards qui ont servi à améliorer les prestations et à éliminer les versements spéciaux.

FEO	Gouvernement de l'Ontario
<p>Amélioration des prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facteur 85 permanent • Abaissement de la réduction relative au RPC (de 0,7 % à 0,45 %) • Prestation de décès garantie 10 ans • Rente avec réduction dès l'âge de 50 ans 	<p>Élimination des versements spéciaux prévus pour régler le passif non capitalisé du régime antérieur à 1990</p>
9,3 milliards de dollars	9,3 milliards de dollars

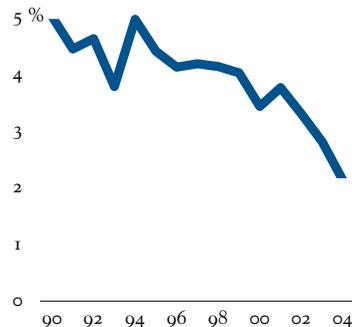
Niveau de capitalisation

(au 1^{er} janvier)
(en pourcentage)



Taux d'intérêt réels

(en pourcentage)



De quel montant le régime a-t-il besoin pour l'avenir?

Le régime a besoin d'un montant suffisant pour assumer le coût des rentes qu'il devra verser à l'ensemble des participants. Le RREO est un régime à prestations déterminées avec indexation des rentes, soit le type de régime de retraite le plus généreux qui soit. Le montant des rentes promises est établi selon une formule de calcul et non selon les montants de cotisations. Le régime verse 2 % par année de service multipliés par la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels du participant.

À l'heure actuelle, le régime dispose d'un actif d'environ 84 milliards de dollars et verse aux enseignants retraités plus de 3,4 milliards annuellement. Donc, à court terme, le régime semble suffisamment capitalisé pour le versement des rentes, et il l'est certes pour encore bon nombre d'années.

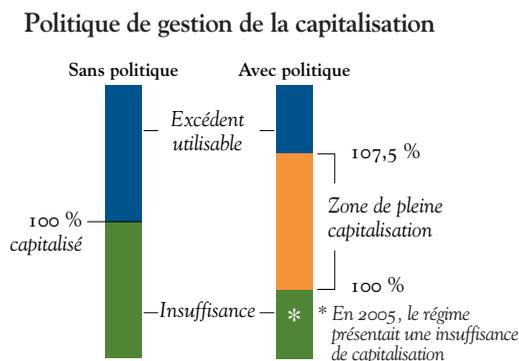
Néanmoins, les répondants et les participants doivent regarder au-delà du court terme, puisque le régime doit être en bonne santé financière non seulement en 2005, mais également dans 50, 60 et 70 ans, lorsque les nouveaux enseignants seront à la retraite.

Pour évaluer l'état de capitalisation du régime, le conseil d'administration engage un actuaire indépendant, chargé de déterminer les hypothèses sur lesquelles l'évaluation sera fondée et de calculer le résultat net du régime.

Lorsqu'il prépare son évaluation, l'actuaire doit prévoir les coûts des prestations par rapport à l'actif du régime et ajouter les cotisations futures des participants et du gouvernement. Ces prévisions portent sur les 70 prochaines années, c'est-à-dire la durée nécessaire au régime pour payer intégralement le coût des prestations futures promises à l'ensemble des participants actuels.

L'évaluation actuarielle fournit aux répondants une perspective de l'avenir. Elle leur permet de déterminer si, à terme, le régime sera entièrement capitalisé et pourra couvrir la totalité des rentes qui seront versées à tous les participants actuels.

Pourquoi la date du 1^{er} janvier 2006 est-elle si importante?



Le régime est tenu, en vertu de la loi, de déposer tous les trois ans une évaluation actuarielle auprès des autorités de réglementation. La dernière évaluation a été déposée en 2003. La prochaine doit donc l'être en janvier 2006.

Si l'évaluation actuarielle montre que le régime continue d'être insuffisant, il pourrait y avoir majoration des taux de cotisations l'année suivante, soit en janvier 2007. La dernière majoration des taux de cotisations remonte à 1990; les taux étaient alors passés à 7,3 % (augmentation de 1 %) sur la tranche du salaire maximal selon le RPC (41 100 \$) et à 8,9 % sur le montant excédentaire.

La FEO et le gouvernement se penchent sur la situation et cherchent des moyens de combler l'insuffisance. Dans son *Communiqué* publié en février 2005, la FEO affirme qu'une augmentation des taux de cotisations en 2007 pour le personnel enseignant et le gouvernement est inévitable.

En quoi consiste la politique de gestion de la capitalisation?

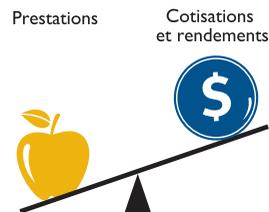
La FEO et le gouvernement ont adopté une politique de gestion de la capitalisation, en mars 2003, laquelle offre un cadre aux répondants et leur permet d'établir des politiques et de déterminer les mesures à prendre en cas d'excédent ou d'insuffisance. Il leur incombe de déterminer le moment opportun pour modifier les prestations, ainsi que les taux de cotisations, ou maintenir le statu quo.

La FEO et le gouvernement ont déterminé une zone de pleine capitalisation, laquelle constitue une réserve en cas d'insuffisances ultérieures. Selon la politique en vigueur, le régime est considéré comme entièrement capitalisé quand son actif représente entre 100 % et 107,5 % des coûts des prestations futures. Cela dit, la zone de pleine capitalisation est en fait plus importante, car la politique oblige l'actuaire à sous-estimer de 0,5 % les prévisions de rendement des placements lorsque l'excédent se situe dans sa fourchette supérieure. Cette prudence permet d'économiser les excédents des bonnes années de manière à constituer une réserve pour les mauvaises années.

Par le passé, la FEO et le gouvernement ont utilisé les 18,6 milliards de dollars d'excédents produits au cours des années 1990 pour éliminer les versements spéciaux et améliorer les prestations.

En vertu de la politique, le régime ne peut accorder de nouvelles prestations ou réduire les cotisations que s'il se situe au-dessus de la zone de pleine capitalisation. Le sens ainsi donné à ce que constitue un excédent utilisable permet d'éviter de réduire les cotisations ou d'améliorer les prestations d'une façon qui pourrait compromettre la santé financière du régime à long terme.

Comment établit-on l'évaluation actuarielle?



Le régime est tenu de maintenir un équilibre entre les prestations promises et son actif (cotisations et rendements des placements). Si la valeur des prestations est trop élevée par rapport à l'actif, le régime sera déséquilibré et insuffisant. Par contre, si l'actif est solide, le régime sera excédentaire.

L'actuaire surveille de près l'évolution du coût des prestations à long terme (et non simplement les coûts immédiats) ainsi que la valeur à long terme des cotisations et des rendements des placements.

Évaluation des prestations

L'actuaire détermine le coût futur des prestations de retraite (les « obligations » du régime) selon un certain nombre d'hypothèses, notamment :

- Pendant combien de temps les participants travailleront-ils?
- Quel sera le taux d'inflation des prochaines années?
- Quels seront les revenus de placements du régime?
- Quelles seront les augmentations de salaire probables des participants?
- Quelle sera l'espérance de vie moyenne des participants?

Ces hypothèses, et d'autres, servent à estimer la valeur et le coût des prestations déterminées qui seront payables aux participants actuels. Les hypothèses relatives au taux de rendement des placements et à l'espérance de vie des participants sont déterminantes pour le calcul des coûts.

Pour calculer le montant nécessaire, aujourd'hui, pour verser la totalité des rentes promises demain, l'actuaire utilise des taux d'intérêt « réels » (après inflation). Ces taux fluctuent selon les marchés et peuvent entraîner des variations assez importantes du coût des prestations futures. Par exemple, si les taux fluctuent de 1 %, le montant à prévoir pour capitaliser pleinement les prestations varie de 20 %. Lorsque les taux d'intérêt réels baissent, comme cela a été le cas ces trois dernières années, le coût des prestations futures augmente considérablement.

Coût d'une rente normale à la retraite

Il s'agit du montant nécessaire, selon différents taux d'intérêt, pour verser chaque rente de 40 000 \$ aux participants qui prennent leur retraite à 58 ans. Aujourd'hui, le régime doit disposer de 250 000 \$ de plus qu'il y a 10 ans, alors que les taux étaient plus élevés (de 3 %).

Taux d'intérêt réels	Valeur arrondie de la rente
2,0 %	810 000 \$
3,0 %	710 000 \$
4,0 %	630 000 \$
5,0 %	560 000 \$

Évaluation de l'actif

L'actuaire tient compte de la totalité de l'actif du régime – actions, obligations, placements immobiliers –, du rendement prévu des placements et de la valeur des cotisations des participants actuels pour les années à venir.

Nous savons exactement combien il y a d'argent aujourd'hui dans le régime, mais l'actuaire doit prévoir le montant, en dollars d'aujourd'hui, nécessaire pour demain. Pour cela, il doit estimer, de façon prudente, le taux de rendement des placements du régime à long terme. Il doit aussi tenir compte de la valeur des cotisations futures des enseignants et du gouvernement, soit 17 milliards de dollars selon la présente évaluation actuarielle.

Hypothèses d'évaluation

au 1 ^{er} janvier (en pourcentage)	2005 ¹	2004 ¹	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1998
Taux de rendement	5,85	6,20	6,40	6,30	6,25	6,50	7,50	7,50	7,50
Taux d'inflation	2,75	2,35	2,05	1,90	2,20	2,25	3,50	3,50	3,50
Taux de rendement réel ²	3,10	3,85	4,35	4,40	4,05	4,25	4,00	4,00	4,00

¹ Hypothèses estimatives – l'évaluation n'est pas terminée.

² Le taux de rendement prévu est de 1 % supérieur aux taux du marché pour tenir compte du rendement supérieur des actions.

Ces hypothèses varient avec le temps (voir le tableau ci-dessus) et tiennent compte d'une évolution à long terme. Si certaines hypothèses traduisent assez fidèlement la réalité actuarielle, il demeure que les rendements annuels des marchés boursiers fluctuent habituellement beaucoup plus et sont nivelés sur cinq ans.

Historique de l'évaluation actuarielle

au 1 ^{er} janvier ¹ (en G\$)	2005 ³	2004 ³	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1996	1993
Actif net	84,3	75,7	66,2	69,5	73,1	68,3	59,1	54,5	40,1	29,4
Ajustement de nivellement	(1,5)	3,5	9,7	3,0	(4,3)	(7,3)	(5,1)	(6,0)	(1,8)	–
Valeur de l'actif	82,8	79,2	75,9	72,5	68,8	61,0	54,0	48,5	38,3	29,4
Cotisations futures	17,0	15,7	14,7	13,7	14,4	13,4	12,0	12,6	14,5	14,3
Versements spéciaux du gouvernement ²	–	–	–	–	–	–	3,7	8,5	8,4	8,4
Valeur actuarielle de l'actif	99,8	94,9	90,6	86,2	83,2	74,4	69,7	69,6	61,2	52,1
Prestations futures constituées	119,2	101,1	89,1	84,3	76,4	69,8	66,2	62,8	60,5	50,6
Excédent ⁴ (insuffisance)	(19,4)	(6,2)	1,5	1,9	6,8	4,6	3,5	6,8	0,7	1,5

¹ Dates d'évaluation déterminées par la FEO et le gouvernement de l'Ontario (répondants du régime).

² Versements engagés par le gouvernement au titre du passif non capitalisé antérieur à 1990.

³ Évaluation préliminaire estimative seulement, celle-ci n'étant ni terminée, ni déposée auprès des autorités de réglementation.

⁴ Les excédents des années 1990 ont servi à améliorer les prestations et à rembourser les versements au titre du passif non capitalisé antérieur à 1990.

Au moyen du taux de rendement prévu et des cotisations futures de tous les participants actuels, l'actuaire détermine si l'actif actuel du régime est suffisant pour verser toutes les rentes promises. Comme le montre le tableau ci-dessus, le coût des prestations futures est estimé à 119,2 milliards alors que la valeur actuarielle de l'actif est estimée à 99,8 milliards selon un taux de rendement réel prévu de 3,1 %. Le régime se retrouve avec une insuffisance prévue de 19,4 milliards en 2005, que la FEO et le gouvernement vont régler avant le dépôt de la prochaine évaluation actuarielle en 2006. Dans son *Communiqué* publié en février 2005, la FEO affirme qu'une augmentation des taux de cotisations en 2007 pour le personnel enseignant et le gouvernement est inévitable.

Préparé par :



**RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

5650, rue Yonge, Toronto (Ontario) M2M 4H5
N° de téléphone local : 416 228-5900
N° de téléphone sans frais : 1 877 812-7989
www.otpp.com

Commandité par :

Fédération des enseignantes
et des enseignants de l'Ontario

Gouvernement de l'Ontario